



Obligation alimentaire envers un père absent

Par Vegetal

Bonjour j ai reçu un dossier pour l aide alimentaire envers mon père qui est rentré en epadh pour alzheimer c est un père absent qui ne s est jamais occupé de mon frère et moi, il n as pas assez de ressources et sa maison en viager. Je voudrai savoir si je vais devoir payer ? car je ne paie pas d impôts et j ai une enfant handicapée à charge et cela v à t il être au détriment de mon frère qui lui a les moyens de payer ? Merci d'avance pour votre réponse

Par Isadore

Bonjour,

L'obligation alimentaire est due en fonction des besoins de votre père et des moyens de chacun de ses enfants.

Si vous êtes non imposable et avec une enfant handicapée à charge, vos besoins personnels et ceux de votre enfant passent en priorité. Vous devez veillez à bien indiquer toutes vos charges. Si vous n'avez pas les moyens de payer, vous ne paierez pas.

Votre frère de son côté se verra réclamer la somme qu'il a les moyens de verser.

Si la pension alimentaire n'est pas suffisante, les aides sociales couvriront le reste.